

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2024

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Laurent MURILLON - Laurent RHONE - Denis THOLLON - Isabelle FRACHETTE - Gilles BOURGEY - Lydie BERGER BY- Jennifer MOLY – Christophe BEAUD - Frédéric ROSTAING - Bernard LIONNET - Ludivine POUSSEREAU - BONNAVENT Martial - Valérie MAYET - Yvette DEPIERRE

Absents excusés : Julien MALLAND

Secrétaire de séance : Isabelle FRACHETTE

Début de la séance à 20h30

Validation du compte-rendu du conseil du 28 août 2024

Voté à l'unanimité des présents

Rénovation du parc d'éclairage public, demande de subvention fonds vert

La commune porte un projet d'amélioration de son parc d'éclairage public qui comporte :

- 101 points d'une puissance de 100W.
- 14 points d'une puissance de 150W.
- 1 point (lanterne sodium)

Ambitions du projet :

- Le parc actuel est composé à minima de lampe de 100W et sera remplacé par des lampes de LED de 28W ce qui engendrera une réduction de la consommation de 72%.
- La commune n'a pas d'espace protégé au sens de l'article 4 de l'arrêté du 28 décembre 2018, mais malgré cela, l'éclairage sera de 15lux.
- Les points lumineux se situent tous en agglomération. Afin de protéger la biodiversité, la température de couleur sera de 2700K.

Calendrier des travaux :

- 2024 : dépôt des dossiers de subventions
- Premier trimestre 2025 : consultation des entreprises
- Deuxième ou troisième trimestre 2025 : réalisation des travaux

Plan de financement :

Financement	Taux	Montant HT
Fonds vert	20%	7547€
Communauté de communes (50% du reste à charge)	40%	15095€
Autofinancement	40%	15096€
Total	100%	37738€

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de déploiement du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert » à hauteur de 7995€ pour un montant prévisionnel de 37738€ HT. La demande porte sur l'axe 1, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Voté à l'unanimité

Rénovation du parc d'éclairage public, demande de fonds de concours auprès de la CCBD

La Communauté de communes des Balcons du Dauphiné a décidé de poursuivre l'appui aux communes pour la période 2024-2026 avec un nouveau dispositif d'appel à projet.

Les projets communaux sont appréciés au vu de leurs lien et cohérence avec les cinq enjeux du projet du territoire :

- Accès aux services en milieu rural
- Mobilité
- Adaptation aux impacts du changement climatique
- Préservation de la ressource en eau
- Préservation de la biodiversité.

Taux : 50% du reste à charge pour la commune (en décomptant les autres subventions publiques obtenues). M. le Maire propose de solliciter un soutien financier auprès de la communauté de commune des Balcons du Dauphiné dans le cadre de la thématique « renaturation et espaces publics durables » et plus particulièrement le déploiement d'un éclairage public sobre.

Travaux prévus :

- Passage au LED par système « Retrofit » des 116 points lumineux de la commune.
- Economie d'énergie attendue d'environ 72%

Calendrier des travaux :

- 2024 : dépôt des dossiers de subventions
- Premier trimestre 2025 : consultation des entreprises
- Deuxième ou troisième trimestre 2025 : réalisation des travaux

Plan de financement :

Financement	Taux	Montant HT
Fond verts	20%	7547€
Communauté de communes (50% du reste à charge)	40%	15095€
Autofinancement	40%	15096€
Total	100%	37738€

Voté à l'unanimité

Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique Programme ISERENOV

Le TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Le TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux de changement de fenêtres du bâtiment principal de la Ferme des Dames pour un montant de **20692,35€HT**. L'aide financière est conditionnée à la cession exclusive à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux.

TE38 pourra faire des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux objectifs du PNCEE.

M. le maire propose de :

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet de changement de fenêtres du bâtiment principal de la Ferme des Dames pour un montant de 20692,35€ HT.
- De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet.

Voté à l'unanimité

Démoustication

Saint Baudille de la Tour se situe dans le périmètre de démoustication pour les traitements sur les moustiques des marais. Depuis 2023, la commune est colonisée par le moustique tigre.

Les actions de lutte sur cette espèce sont très différentes de la lutte des moustiques dans les marais ; la nuisance est principalement liée à des « gîtes » de moustiques dans les cours et jardins des habitants. Il existe aussi des gîtes à moustique dans le domaine public (cimetière, cour écoles parking par ex.)

Compte tenu de ces éléments, les communes dans le périmètre de démoustication pour le moustique tigre peuvent bénéficier des actions suivantes :

- Former l'agent communal pour identifier les gites sur le domaine publique (cour d'école, parking et autres) et proposer des solutions techniques à mettre en œuvre ;
- Concernant la sensibilisation des habitants, l'EID peut fournir des dépliants d'information ou participer à des réunions publiques d'information.
- Des visites chez l'habitant à l'échelle d'un secteur colonisé de la commune peuvent être organisée si la commune prépare en amont une information des habitants (courrier ou autre).

Impact financier :

Il y aura deux clés de répartition distinctes pour chaque périmètre :

- 1/ le périmètre pour la lutte contre les moustiques autochtones
- 2/ le périmètre pour la lutte contre les moustiques tigre.

Les clés de répartition des dépenses ne sont pas encore complètement arrêtées en attente des réponses des communes, mais le Département prend l'engagement de maîtriser les participations en plafonnant les interventions.

En première approximation, le supplément communal concernant le moustique tigre serait d'environ 1000€.

Voté contre à l'unanimité

Questions diverses : néant

Ordre du jour clôturé à 21h27